

EXTRAIT du procès-verbal de la séance du CONSEIL COMMUNAL du

25 octobre 2021

Présents: ~~Mme TARGNION, Bourgmestre;~~
M. LOFFET, Bourgmestre f.f.;

Mme DENYS, Présidente du C.P.A.S.;

Mme et MM. DEGEY, CHEFNEUX, LAMBERT, ~~LOFFET~~, BREUWER, LUKOKI, Echevins et Echevine;

Mme CORTISSE, Présidente;

Mmes et MM., AYDIN, BEN ACHOUR, PIRON, OZER, ORBAN, BERRENDORF, DENIS, NAJI, DARRAJI, SCHROUBEN, SCHONBRODT, EL HAJJAJI, MAHU, ~~THOMAS~~, BASAULA NANGI, FALZONE, MARECHAL, GALLASS, STOFFELS, ~~COTRENA COTRENA~~, SMEETS, JORIS, ~~MAGIS~~, VAN BOSSCHE, DELTOUR, CELIK, DEDERICHS, ~~MESTREZ~~, STINI, Conseillers et Conseillères;

~~M. DEMOLIN, Directeur général.~~ Mme KNUBBEN, Directrice générale f.f.

SEANCE PUBLIQUE

N° 22.- MUSEES - Convention avec le C.T.L.M. pour la mise en dépôt d'objets donnés au Musée - Adopte.

LE CONSEIL,

Vu le Code de la Démocratie locale et la Décentralisation notamment l'article L1122-30 qui précise que le Conseil règle tout ce qui est d'intérêt communal;

Vu la collaboration envisagée avec le Centre Touristique de la Laine et de la Mode (C.T.L.M.) pour la mise en dépôt, au C.T.L.M., d'objets liés à la laine et au textile donnés au Musée;

Vu l'avis émis par la Section de M. CHEFNEUX, Echevin, en sa séance du 15 octobre 2021;

A l'unanimité,

ADOPTE

la convention telle qu'elle est annexée à la présente délibération

PAR LE CONSEIL :

La Directrice générale f.f.,

Le Bourgmestre f.f.,

M. KNUBBEN

A. LOFFET

Convention de mise en dépôt

Entre le déposant : La Ville de Verviers

Représentée par la Directrice générale ff, M Knubben et l'échevin de la Culture, JF Chefneux .

Pour les musées de Verviers Rue Renier 17 – 19 à 4800 Verviers

ci-après dénommé le « déposant »

L'institution dépositaire : Le Centre Touristique de la Laine et de la Mode

Représenté par Michèle Corin, Directrice

rue de la Chapelle 30 à 4800 Verviers

ci-après dénommé le CTLM

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : objet de la convention :

La présente convention vise à instaurer un cadre pour le dépôt :

- D'objets donnés (ou ayant faits l'objet d'un don) par Monsieur Hoffsummer aux musées de Verviers et mis en dépôt au CTLM puisqu'ils sont en lien avec le Textile.
- De 45 poupées données par l'ITEX en juillet 66

Article 2 : constitution du dépôt :

Le dépôt est constitué des objets suivants :

- 1 valise en simili brun contenant des vêtements (le tout datant des années 70) 1 robe imprimé bleu et blanc de marque Jessy et un cardigan écossais tissé rouge de marque Jessy. Des pochettes zippées en plastique pour emballer les vêtements (estampillés Jessy)
- 45 poupées représentant l'histoire du costume à travers les âges

Article 3 : durée du dépôt :

Le dépôt est prévu à durée indéterminée et commence le 1^{er} novembre 2021. Néanmoins, si le déposant souhaite récupérer tout ou partie des éléments faisant l'objet du dépôt il doit en aviser le dépositaire au moins trois mois à l'avance.

Article 4 : lieux où conserver les objets déposés:

Les objets mis en dépôt au CTLM ne peuvent quitter ce lieu ni prêtés à d'autres personnes ou institutions quelles qu'elles soient.

Fait à Verviers, le

Pour le déposant :

Pour le CTLM

Par ordonnance :

M Knubben

JF Chefneux

M Corin

Directrice générale ff

L'échevin délégué

Directrice du CTLM